



## Liste des documents à fournir pour une inscription ou réinscription avec le dossier dûment complété, signé

Année : 2025/2026

### **POUR UNE PREMIERE INSCRIPTION AU LYCEE SUGER**

AUCUN ELEVE NE SERA INSCRIT SANS LA PRESENCE DE L'UN DE SES RESPONSABLES LEGAUX.

- 1 fiche de renseignements (*recto verso*)
- 1 Exeat (certificat de fin de scolarité)
- 4 photos d'identité récentes format standard découpées (***avec nom et prénom au verso***)
- 1 fiche de renseignements Infirmierie
- 1 photocopie de l'attestation de domicile de moins de 3 mois (EDF, loyer, téléphone fixe...)
- 1 photocopie recto-verso de la pièce d'identité de l'élève
- Le jugement de divorce (si vous êtes concerné(e)) Pour les parents séparés, divorcés ou les tuteurs, fournir la photocopie du jugement précisant le lieu de résidence de l'élève et la ou les personne(s) détenteur(s) de l'autorité parentale
- 1 photocopie des bulletins trimestriels ou semestriels de 3<sup>ème</sup>, 2<sup>nde</sup>, 1<sup>ère</sup> ou Terminale selon votre situation
- 1 Relevé d'Identité Bancaire du représentant légal **qui demande la bourse nationale**
- Attestation de **paiement** CAF du mois de mai ou juin 2025 mentionnant le quotient familial et les enfants à charge

### **POUR UNE REINSCRIPTION AU LYCEE SUGER**

- 1 fiche de renseignements (*recto verso*)
- 1 fiche de renseignements Infirmierie
- 2 photos d'identité récentes format standard découpées (***avec nom et prénom au verso***)
- 1 Relevé d'Identité Bancaire du représentant légal **qui demande la bourse nationale**
- Attestation de **paiement** CAF du mois de mai ou juin 2025 mentionnant le quotient familial et les enfants à charge

***Documents à fournir en cas de changements de situation depuis l'inscription de l'an dernier***

- Divorce ou séparation des parents : la décision du juge précisant le lieu de résidence de l'élève et la ou les personnes detentrices de l'autorité parentale
- Changement d'adresse : un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture d'électricité ou de téléphone fixe)
- Changement d'état civil : photocopie du livret de famille
- Photocopie de la carte d'identité ou du passeport de l'enfant si renouvellement

### **NB :**

- **Tout dossier incomplet ou rendu hors délai sera refusé. Pour les élèves nouvellement affectés au lycée, cela signifie la perte de la place.**
- **Aucune photocopie ne sera faite au lycée**
- **Tout élève absent le jour de la rentrée sans justificatif valable sera radié(e) des listes**
- **Les codes Educonnect des représentants légaux sont indispensables pour procéder à l'inscription (à demander dans l'établissement actuel)**